

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Site du futur centre hospitalier en Outaouais

L'alliance ARIANE appuie la mobilisation en faveur d'une localisation exemplaire et accessible

3 mai 2022 - L'alliance ARIANE tient à saluer et à appuyer [la mobilisation](#) en faveur d'un site exemplaire et accessible pour le futur centre hospitalier en Outaouais (CHAU). L'alliance salue également la décision du gouvernement de [refaire l'analyse des terrains](#) disponibles. Le site excentré pressenti jusqu'à présent apparaît sous-optimal et peu cohérent avec les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, notamment en raison de la desserte de transport collectif limitée. La nouvelle analyse des terrains disponibles devrait donc assurer une meilleure localisation pour ce futur équipement public essentiel pour la région de l'Outaouais.

[Depuis 2016](#), l'alliance ARIANE milite pour l'adoption d'une stratégie de localisation des bâtiments publics afin notamment de favoriser l'accessibilité aux services et pour lutter contre l'étalement urbain. L'Alliance recommande que chaque décision de localisation contribue à l'atteinte des grands objectifs que s'est fixés et se fixera le Québec, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé, d'optimisation des finances publiques, de protection de la biodiversité, de mise en valeur des paysages naturels et bâtis, de mobilité durable, et de bonnes pratiques en urbanisme.

Suite à la consultation de plusieurs dizaines d'acteurs concernés par cette question, les membres de l'alliance ARIANE formulaient, dès 2016, les recommandations suivantes :

1. Que les bâtiments abritant un service de proximité, telles les écoles, soient implantés au cœur des quartiers qu'ils desservent, de façon à minimiser les besoins en transports et à favoriser l'activité physique quotidienne pour les fréquenter.
2. **Que les bâtiments abritant des services spécialisés qui ont un grand rayon d'attraction, tels les grands équipements de loisir et ceux de santé, soient implantés dans les centralités existantes, afin notamment d'éviter un empiètement sur les milieux naturels et agricoles.**
3. **Que les bâtiments accueillant une forte densité d'emplois, comme les services gouvernementaux, soient implantés dans des secteurs très bien desservis en transports collectifs (dans les régions urbaines) ou au cœur des centralités existantes (pour les plus petites villes) afin de réduire la pression sur les infrastructures routières et de contribuer à la synergie économique dans ces milieux.**
4. Que la priorité soit donnée à la réutilisation des bâtiments existants désaffectés, sous-utilisés ou excédentaires, tout particulièrement ceux qui ont une valeur patrimoniale.
5. Que le gouvernement favorise, dans ses propres programmes fonctionnels et techniques, la mixité de fonction au sein d'un même édifice.

Ces critères restent d'actualité et nous invitons le CISSS de l'Outaouais et le ministère de la Santé et des Services sociaux à s'en inspirer lors de l'analyse des terrains disponibles pour le CHAU.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enfin, l'alliance Ariane tient à encourager le gouvernement à faire un choix exemplaire à la veille de l'adoption de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Nous soulignons l'orientation 2 du [document de consultation](#) : *Un État dont l'exemplarité et la cohérence participent à l'aménagement responsable des territoires*. Deux leviers d'action mis de l'avant sont particulièrement pertinents dans le dossier du futur centre hospitalier en Outaouais :

« Des choix d'aménagement qui font l'objet d'**analyses des impacts anticipés** sur le territoire et les ressources, lesquelles sont rendues publiques; La **localisation optimale des équipements et des infrastructures de l'État** et le respect du cadre d'aménagement, particulièrement des OGAT ». L'orientation 1 évoque également l'importance d'« une approche collaborative et partenariale entre le gouvernement et les parties concernées ». Le dossier du CHAU représente une première occasion d'envergure pour le gouvernement de démontrer son engagement à jouer un rôle de leader en aménagement du territoire.

-30-

À propos de l'alliance ARIANE

L'alliance ARIANE, créée en septembre 2015, travaille pour que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec. Son objectif principal est que le Québec se dote, dans le cadre d'une Politique nationale d'aménagement du territoire, d'une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le comité directeur de l'alliance ARIANE comprend l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec, l'Union des producteurs agricoles, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, la Fondation David Suzuki, Héritage Montréal, Vivre en Ville, Action patrimoine et l'Association des architectes paysagistes du Québec ainsi que plusieurs experts.

Renseignements

Samuel Pagé-Plouffe
info@ariane.quebec
514.714.6762